

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 décembre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 11 décembre 2025  
à 20h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 06 novembre 2025

1-Convention d'aménagement d'un parcours sportif VTT

2-Finances : subventions communales

3-Finances : décision modificative

Questions diverses

---

## SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

*Le onze décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2025*

*Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,*

*M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

*Excusé : M. AMBERT Aymeric (pouvoir à M. Marchadier Bruno), M. BRUN Xavier.*

*Absent : M. CRESPIN François.*

*Secrétaire de séance : Mme OGER Isabelle.*

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une erreur matérielle rectifiée sur le compte rendu de la séance du 09 octobre 2026 : le nom de M. Jean-Michel Gallet a été rajouté parmi les membres du Conseil Municipal présents en début de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 06 novembre 2025, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 06 novembre 2025, est adopté à l'unanimité.

## 1-CONVENTION D'AMENAGEMENT D'UN PARCOURS SPORTIF VTT

11.12.2025.01

Dans le cadre des actions menées sur le développement touristique et l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, a pour objectif de proposer une offre sportive aux cyclotouristes. Le circuit sportif VTT emprunte des aménagements en site propre et voirie partagée (chemins ruraux, voies communales...)

Madame le Maire présente la convention, entre la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et la Commune de Saint Sulpice d'Arnoult qui a pour objet de définir la nature des obligations à la charge des deux parties.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ladite convention à l'unanimité.

*Vote du conseil : pour : 8      contre : 0      abstention : 0*

## 2-FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES

11.12.2025.02

Le Conseil vote les subventions suivantes :

----- Société de Chasse de Saint Sulpice d'Arnoult	500.00 €
----- ANaCVG-anciens combattants	70.00 €
----- Ligue contre le cancer	70.00 €
----- MFR de Cravans	70.00 €

Considérant l'intérêt local présenté par la MAM, notamment en augmentant l'offre de garde pour les enfants de la commune, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

----- Mam Abracada'Mam de St Sulpice d'Arnoult	500.00 €
--	----------

*Vote du conseil : pour : 8      contre : 0      abstention : 0*

## 3-FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Sujet ajourné

## QUESTIONS DIVERSES

Balade thermographique : permet de voir les déperditions de chaleur dans les bâtiments. Le Conseil souhaite bénéficier de cette offre du CRER mais demandera de plus amples informations pour connaître les modalités de mise en place de cette balade.

Suite à un grand coup de vent (octobre dernier), l'un des chênes verts de la place de l'Eglise s'est retrouvé arraché. Proposition de devis Idverde : fosse 513.50 - l'arbre : 737.50 soit un total de 1 141.20 € TTC.

Subvention amendes de police accordée pour la pose d'un feu de récompense : 5 275.99 €. Le socle qui accueillera le feu a été réalisé le 02 décembre dernier.

Le parc paysager est entièrement terminé. Ainsi que le massif devant le parking de l'école, conçu avec la collaboration des serres de Pontoise et planté par les chantiers jeunes du secteur jeunesse le mercredi 19 novembre 2025.

La séance est levée à 21h35.

SIGNAT Lyliane		DUC Marylène	
AMBERT Aymeric	<i>Pouvoir à M. Marchadier</i>	GUILLOUT Florence	
BRUN Xavier	<i>Excusé</i>	MARCHADIER Bruno	
CRESPIN François	<i>Absent</i>	OGER Isabelle	
DUBREUIL David		POCH Patrick	